



Décompte cp et rtt durant préavis

Par **Gigi24**, le **17/07/2010** à **14:37**

Bonsoir,

Cadre en cours de licenciement avec transaction je vais commencer mon préavis de 3 mois à parti du 21/07.

Hors durant cette période je vais prendre 3 semaines de CP.

Mes questions ?

- Est-ce ces CP décalent d'autant la fin de mon préavis ?
- Est-ce contournable ?
- Est-ce que les RTT pris durant la période de préavis décalent d'autant la fin de mon préavis ?

A lire vos réponses

Merci

Par **DSO**, le **18/07/2010** à **18:42**

Bonjour,

Les congés payés suspendent le préavis, pas les RTT.

C'est en principe incontournable. Mais puisqu'il y a transaction...

Cordialement,
DSO

Par **Gigi24**, le **18/07/2010** à **18:51**

Bonsoir,

Merci pour la réponse, juste une précision.

Si les CP ont été posé avant le début de mon préavis est-ce la règle est la même ?

Pour mon cas mes CP sont posé depuis fin mai 2010 (3 semaines à partir du 24/07), mon début de préavis va commencer le 21/07.

Donc dans ce cas le calcul de la date de fin contrat sera :

- 21/07+ 3 mois préavis + 3 semaines CP

OU

- 21/07 + 3 mois de préavis.

Petite précision concernant les RTT , ceux non pris en fin de contrat sont-ils rémunérés comme le sont les CP ?

Merci

Par **DSO**, le **18/07/2010** à **20:59**

Bonsoir,

1ère question: Oui, la règle est la même.

Il est curieux que vos CP débutent le 24 juillet (soit un samedi). Si c'est le cas :

Du 21 au 23 juillet inclus, vous êtes en préavis. À compter du 24 juillet jusqu'au 23 août inclus, vous êtes en CP, puis vous reprenez le cours de votre préavis jusqu'au 20 novembre.

Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre vos RTT, ceux-ci devront vous être indemnisés.

Cordialement.

DSO